
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MAI 1869.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1870 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. **WOUTERS**.

MESSIEURS,

Le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1870 s'élève à la somme de 797,700 francs, dépassant ainsi de 10,500 francs le chiffre du budget de 1869.

D'après la note préliminaire, cette différence consiste :

1° Dans une augmentation de crédit de 10,000 francs, réclamée pour les non-valeurs sur les droits de débit de boissons alcooliques ;

2° Dans un transfert de 500 francs du budget des Affaires Étrangères pour restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.

Les non-valeurs et remboursements étant variables, les crédits sollicités ne sont basés que sur des prévisions assez éventuelles. Lors de l'examen du budget par la commission, un membre proposa, pour mieux établir la régularité de la comptabilité, de demander au Gouvernement si les crédits portés au projet de budget sont fixés d'après la moyenne des dépenses des cinq dernières années.

Cette demande a été communiquée à M. le Ministre des Finances, qui y a répondu comme suit :

« Les crédits pour les non-valeurs et remboursements portés au budget » de 1870 sont réglés approximativement d'après la moyenne des imputations » faites sur ces crédits pendant les cinq dernières années.

(1) Budget, n° 78, VII.

(2) La commission était composée de MM. MOREAU, président, VAN CROMPHAUT, WOUTERS, VAN DER DONCKT, BOUVIER-EYENPOEL, T'SERSTEVENS et DAVID.

- » Le crédit relatif à la contribution foncière est sujet à de grandes fluctuations.
» Les autres allocations sont également variables. C'est à raison de ces circonstances que les crédits ne sont pas limitatifs. »

La commission spéciale, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption de ce budget.

Le Rapporteur,
ED. WOUTERS.

Le Président,
A. MOREAU.

